

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Les administrations canadiennes procèdent à leur campagne d'inspection annuelle

Ottawa, le 27 juin 2007 – Le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCATM) rapporte que 82 % des véhicules qui ont fait l'objet d'une inspection au cours de l'Opération *Roadcheck* de cette année l'ont réussie, attestant de leur bon état mécanique. La campagne de vérification routière annuelle des véhicules lourds s'est déroulée entre les 5 et 7 juin au Canada. À l'échelle internationale, l'initiative est coordonnée par l'Alliance pour la sécurité des véhicules commerciaux (ASVC), de concert avec les administrations membres du CCATM. Les agences de contrôle routier du Canada, des États-Unis et du Mexique ont participé à l'exercice, qui vise à promouvoir la sécurité routière.

Dans le cadre de cet évènement, les agents de contrôle routier de toutes les administrations canadiennes procèdent à la vérification des véhicules et de leurs conducteurs. Les véhicules sont sélectionnés au hasard aux postes d'inspection et soumis à une vérification conformément aux normes d'inspection les plus strictes et les plus complètes de l'ASVC. Comme par le passé, seuls les véhicules qui n'affichaient pas une vignette d'inspection valide de l'ASVC ont été inspectés.

Au cours des trois jours de l'opération, 7 275 véhicules et leurs conducteurs ont été soumis à une vérification complète. De ces véhicules, 5 926 ont passé avec succès les rigoureuses normes d'inspection. Les agents de contrôle ont délivré 8 681 nouvelles vignettes aux camions tracteurs, remorques et autocars d'un bout à l'autre du pays, gage d'un niveau élevé de sécurité et de bon état mécanique. Au total, 4 % des conducteurs ont été mis hors service en raison de problèmes liés au journal de bord, au permis de conduire ou autres pièces documentaires, ce qui se compare aux années antérieures. (*Voir les résultats de Roadcheck 2007 ainsi que ceux des opérations 2006 et 2005 en annexe.*)

.../2

En tout, 1 324 camions, 25 autocars et 291 conducteurs ont été mis hors service en raison de déficiences et infractions diverses. Un véhicule peut être mis hors service pour une infraction aussi mineure qu'un clignotant arrière défectueux, jusqu'à d'autres plus critiques telles que des problèmes de direction ou de freins. Les autres déficiences peuvent toucher les roues, les pneus, le châssis ainsi que l'arrimage des cargaisons. Dans plusieurs cas, les conducteurs ont pu apporter les correctifs voulus sur place et reprendre la route.

Le taux de mise hors service de 18,5 % cette année est sensiblement meilleur que le taux de 20,1 % de l'année dernière, et il perpétue la tendance à la baisse des données de mise hors service que l'on observe depuis une décennie. Les déficiences mécaniques reliées aux freins constituent toujours la moitié des infractions de mise hors service, ce qui demeure conséquent avec les données historiques d'inspections sur route. À ce titre, les dirigeants de l'ASVC Région V encouragent fortement les gouvernements, les associations de l'industrie du camionnage et tant les transporteurs que les conducteurs à participer activement à la Semaine de la sécurité des freins 2007, prévue du 26 août au 1^{er} septembre prochain. Celle-ci vise à améliorer la connaissance des systèmes de freinage des véhicules commerciaux, leur rendement et la conformité aux règlements. Comme pour tous les usagers de la route, les dirigeants du contrôle routier et de l'industrie savent pertinemment que l'amélioration de la sécurité des véhicules commerciaux passe par deux éléments-clés : l'éducation et la sensibilisation. Le CCATM en appelle à tous les joueurs de l'industrie – transporteurs, conducteurs et contrôleurs routiers – pour qu'ils travaillent ensemble afin d'abaisser de façon marquée et soutenue le taux de mise hors service d'un bout à l'autre du pays au cours des prochaines années.

La planification et la mise à exécution de l'Opération *Roadcheck* 2007 représente un effort concerté des provinces et territoires du Canada, de l'ASVC Région V (Canada), du CCATM, de l'ASVC internationale ainsi que de nos partenaires de l'industrie dans le cadre d'un engagement soutenu envers la mise sur pied de mesures et de programmes qui visent à rendre les véhicules, les conducteurs et les routes plus sûrs.

BILAN – ROADCHECK 2007

Prov./ Terr.	Camions vérifiés	Camions mis hors service	Conduc- teurs mis hors service	% camions mis hors service	% conduc- teurs mis hors service	auto- cars vérifiés	auto- cars mis hors service	Conduc- teurs mis hors service	% auto- cars mis hors service	% conduc- teurs mis hors service
C.-B.	673	147	51	21,8	7,6	51	9	2	17,6	3,9
Alb.	462	138	37	29,9	8,0	25	3	1	12,0	4,0
Sask.	457	55	13	12,0	2,8	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Man.	352	60	3	17,0	0,9	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Ont.	2 862	524	152	18,3	5,3	99	13	10	13,1	10,1
Qué.	1 092	184	2	16,8	0,2	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
N.-B.	296	68	10	23,0	3,4	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Î.-P.-É.	104	13	1	12,5	1,0	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
N.-É.	195	17	6	8,7	3,1	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
T.-N.-L.	462	95	2	20,6	0,4	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Yukon	95	13	1	13,7	1,1	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
T.N.-O.	50	10	0	20,0	0,0	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Total can.	7 100	1 324	278	18,6	3,9	175	25	13	14,3	7,4

Nota

Généralités : La procédure de l'Opération *Roadcheck* offre aux administrations la flexibilité d'opter pour une campagne d'un minimum de 48 heures jusqu'à concurrence de 72 heures.

Les chiffres de 2007 ne comprennent pas les véhicules considérés en règle en raison de la présence d'une vignette ASVC valide. Seuls les véhicules qui n'affichaient pas une vignette ASVC valide ont été relevés et vérifiés.

S/O : Fait état des administrations qui n'ont pas vérifié les autocars.

le 27 juin 2007

BILAN – ROADCHECK 2006

Prov./ Terr.	Camions vérifiés	Camions mis hors service	Conducteurs mis hors service	% camions mis hors service	% conducteurs mis hors service	autocars vérifiés	autocars mis hors service	Conducteurs mis hors service	% autocars mis hors service	% conducteurs mis hors service
C.-B.	755	146	45	19,3	6,0	74	7	3	9,5	4,1
Alb.	563	150	20	26,6	3,6	36	4	0	11,1	0
Sask.	542	70	17	12,9	3,1	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Man.	401	84	5	20,9	1,2	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Ont.	2 910	628	135	21,6	4,6	140	29	10	20,7	7,1
Qué.	900	132	10	14,7	1,1	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
N.-B.	401	124	15	30,9	3,7	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Î.-P.-É.	117	24	1	20,5	0,9	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
N.-É.	172	29	2	16,9	1,2	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
T.-N.-L.	456	79	11	17,3	2,4	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Yukon	95	16	5	16,8	5,3	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
T.N.-O.*	72	19	4	26,4	5,6	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Total can.	7 384	1 501	270	20,3	3,7	250	40	13	16,0	5,2

Nota

Généralités : La procédure de l'Opération *Roadcheck* offre aux administrations la flexibilité d'opter pour une campagne d'un minimum de 48 heures jusqu'à concurrence de 72 heures.

Les chiffres de 2006 ne comprennent pas les véhicules considérés en règle en raison de la présence d'une vignette ASVC valide. Seuls les véhicules qui n'affichaient pas une vignette ASVC valide ont été relevés et vérifiés.

S/O : Fait état des administrations qui n'ont pas vérifié les autocars.

le 21 juin 2006

* Mise à jour

BILAN – ROADCHECK 2005

Prov./ Terr.	Camions vérifiés	Camions mis hors service	Conducteurs mis hors service	% camions mis hors service	% conducteurs mis hors service	autocars vérifiés	autocars mis hors service	Conducteurs mis hors service	% autocars mis hors service	% conducteurs mis hors service
C.-B.	940	189	41	20,1	4,3	99	7	1	7,0	1,0
Alb.	280	68	9	24,2	3,2	25	2	1	8,0	4,0
Sask.	501	45	9	8,9	1,8	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Man.	290	50	3	17,2	1,0	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Ont.	2 894	565	118	19,5	4,0	37	10	4	27,0	10,8
Qué.	867	143	10	16,5	1,1	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
N.-B.	288	65	11	22,5	3,8	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Î.-P.-É.	188	40	2	21,2	1,0	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
N.-É.	178	21	0	11,7	0,0	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
T.-N.-L.	345	72	6	20,8	1,7	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Yukon	85	19	1	22,3	1,1	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
T.N.-O.	22	5	4	22,7	18,1	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Total can.	6 878	1 282	214	18,6	3,1	161	19	6	11,8	3,7

Nota

Généralités : La procédure de l'Opération *Roadcheck* offre aux administrations la flexibilité d'opter pour une campagne d'un minimum de 48 heures jusqu'à concurrence de 72 heures.

Les chiffres de 2005 ne comprennent pas les véhicules considérés en règle en raison de la présence d'une vignette ASVC valide. Seuls les véhicules qui n'affichaient pas une vignette ASVC valide ont été relevés et vérifiés.

S/O : Fait état des administrations qui n'ont pas vérifié les autocars.

28 juin 2005